



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OPAC

Question écrite n° 44829

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon toute particulière l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur le dossier de l'OPAC 65. Il semble que le ministère dont il a la charge n'honore pas les crédits 2003 puisque l'OPAC 65 est en attente de 1 200 000 euros, somme toujours due par l'État. Cette carence de l'État sera bien évidemment supportée par les locataires qui ne sont pas les plus favorisés de la société française. De plus, de nombreux logements gérés par l'OPAC 65 sont en attente de réhabilitation. Elle lui demande donc si son ministère compte régler sa créance au plus tôt et comment il compte financer, hors ORU, les crédits accordés aux organismes pour de nouvelles constructions ou réhabilitations.

Texte de la réponse

D'une manière générale, il convient de souligner que le Gouvernement se mobilise très fortement en faveur du logement social, comme en témoignent la loi de finances pour 2005 et la loi de programmation pour la cohésion sociale qui permettront le financement de 500 000 logements locatifs sociaux entre 2005 et 2009, hors programme national de rénovation urbaine. L'État met en oeuvre tous les moyens financiers nécessaires à cette relance de la production de logements sociaux. Les dotations prévues pour la réalisation de logements locatifs sociaux s'élèvent, pour l'année 2005, à 442 millions d'euros en autorisations de programme et à 465 millions d'euros en crédits de paiement. Elles sont respectivement en hausse de 22 % et de 62 % par rapport à celles de l'année 2004. Ces moyens financiers permettront en outre d'accélérer le rattrapage des retards de paiement et à conforter la situation financière des bailleurs sociaux. En ce qui concerne le département des Hautes-Pyrénées, l'État soutient la production de logements sociaux, qui devrait se maintenir à un niveau satisfaisant en 2005. S'agissant de l'OPAC 65, un premier versement de crédit a eu lieu au premier trimestre et un second interviendra au cours de l'été. Cela réduira très sensiblement le montant des factures en attente. Enfin, l'OPAC 65 bénéficie de financements extrêmement importants au titre de l'ORU, qui permettra la démolition-reconstruction d'environ 750 logements.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44829

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5655

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8179